

RAPPORT DE GESTION 2015

Genève, le 16 mars 2016



Sommaire

Message du Directeur Général	2
Message du Président du Conseil de Fondation	3
Organes statutaires	6
Organisation	8
Activités en chiffres	12
Travaux & Planification	20
Exploitation	22
Service du Stationnement	23
Communication : Les Automnales	24
Perspectives d'avenir	28
Administration & Finances	32
Rapport de l'Organe de révision	66

Message du Directeur Général



L'année 2015 a été marquée par l'introduction de nouveaux moyens de paiement pour le stationnement en voirie. Au traditionnel paiement par monnaie s'ajoutent dorénavant ceux par téléphone et par carte de crédit. Deux exemples concrets de l'arrivée des nouvelles technologies dans la gestion du stationnement, qu'il s'agisse de paiement, d'information à l'utilisateur, de confort d'utilisation ou d'efficacité du contrôle.

Dans le domaine des nouvelles constructions, les projets de parkings des gares CEVA ont été au centre des activités de la Fondation, tant la complexité de ces ouvrages mutualisés est grande. La Fondation des Parkings a également joué un rôle très actif dans la conception et le financement des futures vélostations du CEVA. Le démarrage des travaux de construction du parking des Gazomètres à la Jonction a concrétisé les activités 2015 du département Travaux. A noter également, les économies d'énergies réalisées lors de tous les travaux de rénovation entrepris dans les parkings de la Fondation.

La gestion des macarons occupe toujours une part importante de l'activité du Service Clientèle. Dans ce domaine, on note une forte augmentation des besoins des professionnels, avec une hausse de 29 % des macarons multizones « Plus ». La gestion des macarons va aussi bénéficier des nouvelles technologies, avec le lancement d'un projet de dématérialisation (voir p. 29 du rapport), qui devrait se concrétiser fin 2016.

Au niveau de l'exploitation des parkings et de la voirie, il faut souligner l'augmentation continue du nombre de bornes de recharge

électrique dans les parkings, la création de 150 places pour deux-roues motorisés dans les parkings couverts et l'installation de 80 nouveaux horodateurs performants et connectés en ville de Genève. Le remplacement des vieux équipements se poursuivra durant les deux prochaines années. En 2015, la Fondation a gagné 4 nouveaux mandats de gestion et d'exploitation; elle a également préparé le transfert de son activité de gestion commerciale du Métroshopping Cornavin aux CFF.

Enfin, la Fondation des Parkings a entamé une restructuration du Service du Stationnement. Après plus de 10 ans d'activité traditionnelle, le service doit pouvoir anticiper les évolutions du métier. La création d'un pôle technologique permettra de faire face aux nombreuses évolutions à venir, en Ville de Genève et dans les autres communes du Canton.

Ces défis nous obligent à repenser en permanence nos modes organisationnels et notre communication sur le terrain. La participation très remarquée de la Fondation des Parkings aux Automnales 2015 en est une bonne illustration.

En chiffres, l'année se termine avec un résultat de CHF 13'500'000.-, incluant un ajustement extraordinaire de CHF 2'400'000.-. Cette trésorerie favorable a permis notamment de rembourser CHF 9'300'000.- d'emprunts, de financer le rachat des places du P+R de Versoix pour CHF 1'325'000.-, de remplacer les horodateurs de la voie publique et d'entamer les travaux du parking des Gazomètres. L'excédent de recettes permettra également de compenser une partie des gros investissements à venir, globalement largement déficitaires « par nature », qu'il s'agisse de nouveaux parkings P+R, des parkings des gares CEVA, de parkings habitants ou de futurs parkings de compensation. Des investissements importants seront également consentis dans la mise en place des nouvelles technologies. On estime entre CHF 150 et 200 millions les investissements de la Fondation des Parkings dans les sept ans à venir.

Jean-Yves GOUMAZ

Message du Président du Conseil de Fondation



C'est avec fierté et enthousiasme que j'ai présidé le Conseil de la Fondation des Parkings durant cette année 2015.

Les résultats financiers, positifs, sont le fruit des bonnes décisions qui ont été prises, tant au niveau des offres P+R que des nouveaux produits macarons à destination des entreprises. Ils sont également le résultat d'une maîtrise des charges, sans compromis sur la qualité des services à la population.

L'année 2015 a été marquée par une communication tournée vers le grand public, en particulier la présence remarquée de la Fondation aux Automnales. Ce contact direct avec les Genevois, apprécié tant par les collaborateurs que par les visiteurs, a permis à la Fondation de montrer son dynamisme, de présenter l'étendue de ses activités et de ses projets d'avenir, d'une manière ludique et animée.

Les bons résultats de ces dernières années permettent à la Fondation de se doter des moyens pour financer les futurs développements d'infrastructures dont notre canton bénéficiera.

2015 a été l'année de lancement de projets d'envergure: démarrage des travaux de construction du parking des Gazomètres à la Jonction; dépôt de l'autorisation de construire du parking de la future gare CEVA de Chêne-Bourg; mise en œuvre de nouvelles technologies en matière de gestion du stationnement ou encore réorganisation du Service du Stationnement, afin d'anticiper les évolutions technologiques en la matière.

La Fondation des Parkings est une entreprise dotée d'une structure et de collaborateurs efficaces. Elle entend bien, dans les années à venir, être plus que jamais une force de proposition au service de la mobilité du canton.

Antoine DE RAEMY



Organes statutaires

Le Conseil de Fondation

Membres désignés par le Conseil d'Etat, représentant l'Etat:

M.	DE RAEMY Antoine	Président
M.	ODIER Jean-Marc	Vice-président
Mme	CHATELAIN Elisabeth	
M.	DE SAUSSURE Nicolas	
Mme	HARDYN Nathalie	
M.	LEUBA Dominique	

Membres désignés par le Conseil administratif de la Ville de Genève, représentant celui-ci:

Mme	BOHLER Nathalie	(depuis le 21 septembre 2015)
M.	GAILLARD Christophe	(jusqu'au 16 juin 2015)
M.	PAGANI Rémy	Conseiller administratif

Membre désignée par l'Association des Communes Genevoises, représentant celle-ci:

Mme	KAST Carole-Anne	Maire de la commune d'Onex
-----	------------------	----------------------------

Membres de chaque parti représenté au Grand Conseil, désignés par celui-ci:

M.	BERTHET Jean	Parti Socialiste
Mme	CASUTT-ETTER Martine	Parti Démocrate Chrétien
M.	FLURY Christian	Mouvement Citoyen Genevois
M.	GAUTHIER Pierre	Ensemble A Gauche (depuis le 1 ^{er} juin 2014)
M.	MIFFON Claude	Parti Libéral Radical
M.	NIDEGGER Yves	Union Démocratique du Centre
M.	RINALDI Daniel	Les Verts

Le Conseil de Fondation s'est réuni à cinq reprises en 2015.

Le Bureau

Le Bureau du Conseil de Fondation, conformément aux articles 8 à 12 des statuts, est composé de:

M.	DE RAEMY Antoine	Président
M.	ODIER Jean-Marc	Vice-président
M.	MIFFON Claude	Secrétaire
Mme	CHATELAIN Elisabeth	
M.	RINALDI Daniel	

Le Bureau du Conseil de Fondation a tenu douze séances en 2015.

L'organe de révision

Dans sa séance du 16 mars 2015, et conformément à l'article 13 des statuts, le Conseil de Fondation a reconduit le mandat de contrôleurs aux comptes à la fiduciaire Bourquin Frères & Béran SA pour l'exercice 2015.

La Direction de la Fondation des Parkings

M.	GOUMAZ Jean-Yves, Directeur Général
Mme	ARNAUD Hanane, Directrice Administration & Finances (jusqu'au 30 juin 2015)
M.	BERTOSSA Stéphane, Directeur Administration & Finances (depuis le 1 ^{er} juillet 2015)
M.	DRÊME Laurent, Directeur Travaux & Planification
M.	MASCALI Gaëtan, Directeur Service du Stationnement
M.	ZUBER Damien, Directeur Exploitation

Organisation

L'effectif du personnel de la Fondation des Parkings, au 31 décembre 2015, était de 168 personnes, dont 4 apprentis (2014 : 170 personnes), soit :

Direction Générale	5 personnes	(5 en 2014)
Travaux & Planification	3 personnes	(3 en 2014)
Exploitation	36 personnes	(37 en 2014)
Service du Stationnement	95 personnes	(96 en 2014)
Administration & Finances	21 personnes	(23 en 2014)

Services	Communication	1 personne	(1 en 2014)
	Informatique	3 personnes	(3 en 2014)
	Juridique	1 personne	(1 en 2014)
	Projets	1 personne	(1 en 2014)
	Ressources Humaines	2 personnes	(0 en 2014)

La Fondation des Parkings a reçu pour l'année 2015 le label « 1+pour tous ». Ce label distingue les entreprises qui recrutent, à compétences égales, des personnes au chômage ou en recherche d'emploi et s'engagent ainsi en faveur de l'intégration par le travail à Genève.

La Fondation des Parkings, entreprise formatrice, est activement engagée dans la formation d'employés de commerce CFC. Elle offre à ses apprentis une formation et un suivi de qualité afin de les préparer à l'obtention de leur certificat fédéral ainsi qu'à leur entrée dans la vie professionnelle.





Activités en chiffres

Les parcs relais en exploitation : 21

Parkings	Places	Abonnements
P+R	300	263
P+R Bernex	339	225
P+R Bout-du-Monde	74	41
P+R CERN	100	84
P+R Etoile	561	531
P+R Frontenex	27	24
P+R Gare de Meyrin	62	6
P+R Genève-Plage	904	941*
P+R IKEA	100	14
P+R Les Mouilles	102	30
P+R Meyrin-Gravière	49	31
P+R Moillesulaz	387	478*
P+R P26	200	101
P+R P47	50	3
P+R Pré-Bois	209	48
P+R Sécheron	417	66
P+R Sous-Moulin	895	992*
P+R Tuileries	52	24
P+R de l'Uche-Veyrier	50	46
P+R Versoix	78	11
P+R Voie Centrale	197	167
Total	5'153	4'126

Nombre d'abonnements *Bike*** dans les P+R

Parkings	Places	Abonnements
Bernex	72	9
Etoile	76	47
Genève-Plage	100	118*
Pré-Bois	30	4
Sécheron	58	3
Sous-Moulin	64	68*
Voie Centrale	36	48*
Total	436	111

*Le 25 % des abonnés fréquente les parkings de manière sporadique, ce qui justifie que le nombre d'abonnements est supérieur au nombre de places.

** Abonnements Vélos, de type P+B, P+R+B et B seul.

Les parkings pour habitants et parkings publics: 29

Parkings	Places voitures	Places motos	Places vélos
Parkings de la Fondation des Parkings			
Parking des Grandes-Communes (Onex)*	302	12	0
Parking du Prieuré (Pâquis)*	567	13	0
Parking des Tilleuls (Saint-Jean)*	405	7	0
Parking du Vieux-Moulin (Onex)*	186	20	0
Parking des Alpes*	294	32	0
Parking des Coudriers (horodateur)	113	0	0
Parking de Saint-Antoine*	465	47	5
Parking P48	1'850	0	0
Total	2'332	131	0

Parkings de tiers

Parking David-Dufour*	399	63	0
Parking Hepia*	187	0	0
Parking de l'Hôtel des Finances*	336	100	0
Parking de Lombard – Hôpital*	734	125	0
Parking Quai Ernest-Ansermet*	583	103	0
Parking Uni-Dufour	183	32	0
Parking Uni-Mail*	171	36	0
Parking de la Plaine de Plainpalais*	769	40	0
Parking de la Place de Cornavin*	840	129	0
Parking de Sardaigne	323	0	0
Parking de l'Octroi	297	0	0
Parking du Centre Communal	248	0	0
Parking de Fontenette	116	69	0
Parking des Nations (télésurveillance)	1'182	0	0
Parking de la Tribune de Genève (abonnements)	200	0	0
Parking Gitana (télésurveillance)	71	5	0
Parking Champel Park	92	0	0
Parking de la MIE (télésurveillance)	29	0	0
Parking Montagne Centre (télésurveillance)	63	0	0
Vélostation CFF	0	0	148
Vélostation Montbrillant	0	0	336
Total	5'641	702	489

* Parking disposant d'un quota de places délivrées aux habitants.

Les parkings privés

Au nombre de 70, les parkings privés de l'Etat de Genève sont destinés aux employés des établissements et services publics.

Secteurs	Nombre de parkings	Nombre de places
Hyper-centre	5	99
Centre-Ville	11	706
Ville	26	1'172
Ville-Périphérie	12	655
Périphérie	16	786
Total	70	2'246

Auto-partage

A la fin de l'année, on enregistre 67 places réservées aux véhicules d'auto-partage Mobility dans les parkings gérés par la Fondation :

Parkings	Nombre de places
Saint-Antoine	12
Finances	4
Plainpalais	11
Cornavin	19*
Lombard	4
Uni-Mail	4
David-Dufour	6
Etoile	2
HEPIA	1
P+R Les Mouilles	3
P+R Moillesulaz	1
Total	67

* Dont 2 places Mobility pour véhicules électriques

Places pour véhicules électriques

La Fondation offre 37 places réservées aux véhicules électriques dans les parkings qu'elle gère.

Parkings	Nombre de places
Etoile	6
Cornavin	4
David-Dufour	2
HEPIA	1
Hôtel des Finances	3
Quai Ernest-Ansermet	2
Lombard	2
Plainpalais	2
Saint-Antoine	6
P+R Sécheron	4
P+R Sous-Moulin	2
Uni-Dufour	2
Uni-Mail	1
Total	37

La gestion des macarons

Macarons en Ville de Genève

Depuis 1988, la Fondation des Parkings gère les macarons « habitants » et « entreprises » en Ville de Genève. Le bénéfice de cette activité lui revient intégralement. Il est destiné à la construction et à l'exploitation de parcs relais (P+R) et de parkings pour habitants. Par rapport à 2014, les macarons « habitants » enregistrent une hausse de 0.97 % et les macarons « entreprises » une baisse de 1.56 %, soit une augmentation de 0.73 % sur le total des macarons vendus.

Ville de Genève - nombre de macarons au 31 décembre 2015

Zones		Habitants	Entreprises	Total
Eaux-Vives	D	2'124	258	2'382
Pâquis/St-Gervais	L-LA	1'507	182	1'689
Vieille-Ville	B-BB **	557	188	745
Tranchées-Rive/Cité	E-EB-C	1'794	546	2'340
Grand-Pré/St-Gervais	K-KA	2'223	152	2'375
Jonction-Bastions	I-IC	1'784	103	1'887
Florissant	F	1'533	91	1'624
Cluse	H-HB-HC	2'426	152	2'578
Champel	G	2'020	195	2'215
St-Jean/St-Gervais	J-JA	2'128	90	2'218
Sécheron	N	174	24	198
Nations	M	762	42	804
Acacias	O	628	53	681
Cité Vieusseux	Q	1'703	109	1'812
Petit-Saconnex	P	1'172	147	1'319
Total		22'535	2'332	24'867

** B = rues résidents; BB = rues piétonnes

Macarons dans les communes

Pour remédier au phénomène des « voitures ventouses » et mieux gérer l'utilisation du domaine public communal par les pendulaires, les communes de Lancy, Vernier, Chêne-Bourg, Plan-les-Ouates, Carouge, Onex, Chêne-Bougeries, Thônex et Meyrin ont décidé de mettre en place des zones bleues à macarons.

Communes - nombre de macarons au 31 décembre 2015

Communes	Date d'introduction	Habitants	Entreprises	Total
Lancy	01.05.2011	2'554	100	2'654
Vernier (43A)	01.10.2012	1'012	28	1'040
Vernier (43B)	01.05.2013	398	7	405
Chêne-Bourg	01.10.2012	458	43	501
Plan-les-Ouates	01.10.2012	444	48	492
Carouge	01.01.2013	2'577	385	2'962
Onex	01.03.2013	1'431	34	1'465
Chêne-Bougeries	01.10.2013	485	26	511
Thônex	01.05.2014	233	5	238
Meyrin	02.06.2014	1'004	39	1'043
Total		10'596	715	11'311

Macarons multizones

En 2015, 17'817 macarons multizones « Tout Public » ont été délivrés aux visiteurs contre 17'143 en 2014, soit une augmentation de 3.93 %.

En 2015, 106'949 macarons multizones « Plus » ont été délivrés aux professionnels (camionnettes outils, intervention d'urgence, approvisionnement de chantier) contre 82'823 en 2014, soit une augmentation de 29.13 %.



Travaux & Planification

Projets de nouveaux ouvrages

Parcs relais en projet ou à l'étude

P+R de Bachet-de-Pesay (Bachet-Gui)

Dans le cadre des travaux du CEVA, les études se poursuivent pour définir le périmètre d'un premier parking P+R d'environ 300 places, situé à proximité de la gare, pour une mise à disposition en 2020. Ces places seront combinées avec celles destinées aux habitants des futurs immeubles. L'ouvrage définitif offrira environ 1'000 places. L'Etat travaille à la rédaction d'un PLQ Bachet-Gui qui déterminera les besoins du site. L'investissement total est estimé à environ CHF 40 millions.

P+R Trèfle-Blanc

Le parking sera totalement enterré et aura une capacité d'environ 1'200 places dont 1'000 P+R. 100 places sont également prévues pour les deux-roues motorisés. La desserte du parking se fera depuis l'autoroute. Actuellement, deux variantes ont été retenues et la mise en service du parking est prévue pour fin 2019. Le coût du parking devrait avoisiner les CHF 65 millions.

Projets de nouveaux parkings pour habitants et mixtes

Parking de l'Eco-Quartier de la Jonction « Parking des Gazomètres »

Les travaux de construction du futur parking des Gazomètres ont débuté en octobre 2015 par la dépollution de la dernière couche de terre avant la réalisation des surprofondeurs et du béton maigre. L'important niveau de pollution a nécessité l'installation d'une station de traitement de l'air et une station de traitement des eaux. Une dizaine de soumissions ont été adjudgées, ce qui permettra de couvrir tous les futurs travaux de terrassement et travaux spéciaux de la rampe (béton armé, électricité, ventilation, sanitaires, ascenseurs) pour l'ouvrage global. Le parking aura une capacité de 320 places voitures et 48 places motos. Sa mise en service aura lieu en septembre 2017.

Parkings de la future gare CEVA des Eaux-Vives

Dès que le Conseil de Fondation a donné son feu vert pour la reprise des deux parkings, les ingénieurs de la Fondation des Parkings se sont attelés à revoir la conception et les coûts du parking Sud. En effet, le projet prévu par le bureau d'architectes mandaté par les CFF n'était, d'après l'expérience de la Fondation, pas assez fonctionnel et beaucoup trop coûteux; le coût à la place avoisinait les CHF 100'000.-. De plus, le parking Sud devait être construit en deux étapes à trois années d'écart, et la première étape n'aurait probablement pas pu être mise en service du fait que l'ouvrage concerné n'aurait pas encore eu de sortie.

Après trois mois d'études, la Fondation des Parkings a monté, validé et proposé aux partenaires COMOGEV un nouveau projet global optimisé à 711 places de parking, avec un parking au Sud de 486 places (au lieu de 290) et un parking au Nord de 225 places (au lieu de 421). Ainsi, le coût moyen par place a été ramené à environ CHF 54'000.-; les 486 places du parking Sud pourront être mises en service dès 2019, et donc disponibles pour l'arrivée du CEVA et pour les besoins des nouveaux commerces et immeubles.

Parking de la future gare CEVA de Chêne-Bourg

Le 15 avril 2015, la Fondation des Parkings a déposé l'autorisation de construire du futur parking de la gare CEVA de Chêne-Bourg, d'une capacité de 505 places voitures et une centaine de places motos. Le PLQ prévoit également la construction de trois bâtiments et d'un centre commercial qui seront en communication avec le parking. Pour cette raison, la Fondation des Parkings, les CFF, Migros, ainsi que les promoteurs des bâtiments, travaillent ensemble pour finaliser ce projet global. Une autorisation de construire complémentaire sera déposée en 2016 en même temps que les autorisations de construire des bâtiments. La mise en service du parking est prévue pour fin 2019.

Rénovations et aménagements

Parkings de la Fondation

Suite à une période d'observation de l'évolution technologique de l'éclairage à leds, la Fondation des Parkings a décidé de remplacer les vieux tubes fluorescents, la règle dans les parkings depuis plus de 50 ans, par des réglettes à leds, si possible combinées à des détecteurs de présence, de façon à optimiser l'économie d'énergie.

P+R Sous-Moulin

Economie d'énergie: des détecteurs de mouvements ont été installés dans les six niveaux du parking afin de réduire l'éclairage lorsqu'il n'y a aucun usager. Les lampes d'éclairage de la partie ancienne du parking, à savoir le sous-sol et le rez-de-chaussée, ont également été remplacées par des modèles à leds. L'économie d'électricité constatée est de l'ordre de 30 à 50 %.

Ascenseurs au 4^e étage: un sas a été construit sur le palier des ascenseurs en attique pour abriter la clientèle et protéger les cabines d'ascenseurs.

P+R Genève-Plage

Travaux de peinture: les surfaces en béton brut (murs et plafonds) des six sous-sols et des rampes de ce grand ouvrage de plus de 900 places ont été peintes en blanc. Le niveau d'éclairage s'en trouve nettement amélioré, d'environ 30 %, et il est dès lors possible de réduire sensiblement les sources d'éclairage.

Parking de Saint-Antoine

Extinction automatique *sprinkler*: afin de renforcer la protection des installations du parking et des personnes contre le risque d'incendie, un système d'extinction automatique à eau, appelé *sprinklage*, avait été installé au dernier niveau du parking. En 2015, ce réseau *sprinkler* a été étendu aux étages supérieurs et dans les rampes d'accès du parking.

Parking Place de Cornavin

Rénovation des couloirs de la galerie marchande

Le projet de rénovation prévu pour l'ensemble des couloirs et lieux communs s'est finalement concrétisé. Ce programme a regroupé la mise en œuvre d'un faux-plafond haut de gamme en lames d'aluminium éloxé, le remplacement de l'éclairage par des lampes à leds, de nouveaux panneaux de signalétique sur écrans, ainsi qu'une peinture uniforme et de nouvelles enseignes pour les vitrines.

Transformation de locaux et changement de locataires

Le magasin Jeans & Co a fait place à l'enseigne Dosenbach dans la plus grande surface commerciale de la galerie Métro-Shopping. La dalle supérieure a ainsi pu être isolée thermiquement sur plus de 250 m², durant les travaux de transformation entrepris par la société Dosenbach. La société Hertz a repris une arcade et loue un certain nombre de places dans le parking pour ses véhicules de location. Les Transports Publics Genevois ont également effectué d'importants travaux de rénovation dans leur local destiné au repos du personnel.

Parking Plaine de Plainpalais

Cases motos au niveau -1: le parking de Plainpalais a ouvert son espace aux deux-roues motorisés, avec la création de 40 cases motos à vocation « horaire » (CHF 1.- les 3 heures) ou « abonné » (CHF 44.- mensuel).



La Fondation des parkings a reçu pour 2015 le label « SIG éco21 ». Ce label, attribué annuellement, distingue les entreprises mettant en œuvre des actions de performance énergétique dans le cadre du programme éco21.

Exploitation

Nouveaux mandats

- Administration, gestion et exploitation des parkings Vergers, Arbères et Sports, à Meyrin.
- Télégestion de nuit des 9 parkings de la ville d'Onex.
- Télégestion de nuit du parking P12 de Palexpo.
- Gestion et exploitation de la vélostation CFF de Cornavin.

Nouveaux parkings

Dans le cadre du mandat de gestion des parkings appartenant au Canton de Genève :

- Ouverture du parking intérieur de Battelle.
- Ouverture du parking des jardins familiaux de Champ Bossu.
- Rénovation et installation d'horodateurs au parking des Tattes.

Fin de mandat

Le mandat de gestion de la galerie marchande du parking de Cornavin a été résilié pour la fin de l'année 2015. Il sera repris par les CFF à partir de 2016. La Fondation des Parkings conserve la gestion et l'exploitation du parking ainsi que l'administration de la société.

Sécurité

Nouveau système de contrôle d'accès piétons dans le parking David-Dufour et dans le parking deux-roues motorisés de l'Hôtel des Finances.

Information et signalétique

Mise en place de panneaux d'accueil et de panneaux tarifs et règlement dans 17 Parkings. Mise en place de plusieurs éléments de signalétique (Caisses automatiques, Contrôles d'accès, Véhicules électriques) permettant de mieux renseigner et orienter les usagers.

Deux-roues motorisés

Création de 150 cases pour deux-roues motorisés dans les parkings David-Dufour, Ansermet, Plainpalais et P+R Sécheron.

P+R journalier

Mise en service du P+R journalier dans le nouveau parking de Champ Bossu.

Horodateurs

Installation de 78 horodateurs intelligents avec écran tactile et paiement par carte bancaire dans les secteurs ABCD de la ville de Genève, en remplacement des anciens appareils.

Paiement par téléphone

Mise en service du paiement par téléphone pour les cases blanches payantes situées sur la voie publique en ville de Genève.

Service du Stationnement

Préambule

Conformément au contrat de prestations 2014-2016, le Service du Stationnement applique les directives et procédures pour répondre aux objectifs fixés par le Plan directeur du stationnement, approuvé par le Conseil d'Etat.

Durant le mois de septembre 2015, le Service du Stationnement a été audité par un organe privé extérieur; l'objectif étant d'effectuer un bilan de l'activité en place depuis sept ans et de préparer le département aux nouveaux défis technologiques. Le fonctionnement du service, sa structure et ses procédures ont été évalués. Les résultats de l'audit ont amené à la création de fonctions de support, afin de libérer les différents niveaux du management des tâches administratives.

Effectif

La collaboration de la Fondation avec le service Employeurs de l'Office Cantonal de l'Emploi se poursuit. 9 personnes ont été engagées au Service du Stationnement pour succéder à des départs et répondre aux besoins quotidiens de l'activité de contrôle.

Activités

Afin de répondre aux attentes des usagers, et d'améliorer la qualité et l'image du Service, une nouvelle formation a été mise en place pour les agents. Par ailleurs, avec le renouvellement d'une partie du parc des horodateurs en ville de Genève et l'introduction du paiement par téléphone, les arbitrages de la technologie des appareils de saisie ont été revus et la méthodologie du contrôle sur les zones de stationnement payantes a été adaptée.

Des actions d'accompagnement et de sensibilisation sur la réglementation des stationnements gênants ont été menées auprès des entreprises et des commerçants.

La collaboration avec les différentes entités en lien avec l'activité de contrôle s'est poursuivie de manière optimale sur l'ensemble du domaine public des villes de Genève, Lancy, Carouge, Vernier et Plan-les-Ouates.

Communication : Les Automnales

La Fondation des Parkings était l'hôte d'honneur des Automnales 2015, la plus grande foire du Canton de Genève avec quelques 145'000 visiteurs. La Fondation et ses partenaires institutionnels et privés ont imaginé sur 300 m² une Genève idéale, un cœur de ville colorée et ludique, battant au rythme de nombreuses activités et découvertes sur les thèmes de la mobilité, des nouvelles technologies et de la sécurité. L'ensemble de la direction et plus de 40 collaborateurs se sont mobilisés pendant 10 jours pour accueillir et renseigner les nombreux visiteurs venus en

famille. Ceux-ci ont pu découvrir les prestations – actuelles et futures – de la Fondation, tester en direct les nouvelles solutions de stationnement et de paiement par téléphone ou encore assister à des démonstrations de premiers secours données par les agents du Service de Stationnement. Cette présence exceptionnelle, bien relayée par les médias, a permis de mettre en valeur les activités de la Fondation et les compétences des femmes et hommes qui y travaillent.





paybyphone

Confirmez-vous ce choix ?
Veuillez valider et confirmer le stationnement.

code tarif
1200 Genève

n° d'immatriculation
26842096

tarif de stationnement
18:05 hebdomadaire

montant total
€ 1.50

confirmer le stationnement

Perspectives d'avenir

La Fondation des Parkings a la volonté non seulement d'utiliser au mieux les technologies existantes mais également de constamment rechercher et mettre en œuvre des pratiques innovantes, afin de faciliter l'accès à ses services et rendre l'expérience de l'utilisateur plus agréable.

Les réflexions menées au sein de la Fondation des Parkings, les échanges réguliers avec d'autres opérateurs en Europe, en Hollande, en Espagne, au Royaume-Uni et en France, ont permis d'identifier deux domaines d'application prioritaires :

- le paiement du stationnement courte et longue durée ;
- la recherche de places de parking.

Tendances en Europe en matière de gestion de stationnement

Faciliter le paiement de la place de parking par l'utilisation d'internet et les cartes bancaires.

Supprimer la monnaie pour le paiement de son stationnement.

Accompagner le processus de contrôle du stationnement avec des véhicules intégrant des dispositifs de lecture de plaques automatique (dispositif *scan car*).

Remplacer les autorisations papier de stationnement courte et longue durée (tickets, macarons, vignettes...) par des autorisations électroniques (dématérialisation).

Mettre à disposition des usagers des applications *smartphone* pour les guider vers les places de parking libres.

Utiliser des caméras placées dans des secteurs du centre-ville pour lire les plaques des véhicules entrant dans ces secteurs et vérifier qu'ils y sont autorisés.

Augmenter les offres d'auto-partage sur la voie publique.

Mettre à disposition des bornes de chargement électrique sur la voie publique.

Mise en place de nouvelles technologies de gestion du stationnement à Genève

Faciliter le paiement du stationnement courte et longue durée

En 2014, la Fondation des Parkings a testé pendant six mois un système de paiement du stationnement en voirie par téléphone. Cette solution, disponible via le *smartphone* de l'utilisateur, permet de payer son stationnement sans passer par un horodateur ni avoir besoin d'un ticket papier. Les agents du stationnement sont équipés d'appareils permettant de vérifier le paiement grâce à la plaque d'immatriculation du véhicule. Autre avantage du système : l'utilisateur peut stopper son stationnement pour ne payer que le temps réel utilisé. Le test ayant été concluant, la solution PayByPhone a été déployée en juin 2015 en Ville de Genève. Parallèlement, la Fondation a installé, également en Ville de Genève, des horodateurs nouvelle génération permettant la saisie du numéro de plaque du véhicule et le paiement par carte bancaire, avec ou sans contact.

Fin décembre 2015, en 6 mois et demi d'utilisation, le nombre d'utilisateurs inscrits au système approchait les 6'000, et le nombre de paiements mensuels était passé de 4'000 à 22'000, correspondant à un taux de paiement du stationnement en voirie de près de 6%. Fin février 2016, le système compte 7'500 utilisateurs inscrits, le nombre de transactions mensuelles atteint les 26'500, ce qui représente un taux de paiement de plus de 10%. Le système, opérationnel en Ville de Genève, peut être déployé très facilement sur d'autres zones, selon les souhaits des communes concernées.

La Fondation délivre chaque année des milliers d'autorisations annuelles de stationnement en voirie, les macarons habitants et entreprises (voir p. 16 du rapport). Afin de faciliter la demande, le paiement et le renouvellement de ces macarons, un projet de dématérialisation a démarré fin 2015, avec comme objectif la mise en place d'une solution permettant

l'achat et le renouvellement en ligne. Le macaron deviendra ainsi une écriture électronique dans une base de données et l'utilisateur n'aura plus besoin de le poser derrière son pare-brise. Le contrôle du macaron sera effectué par les agents du stationnement grâce à la plaque d'immatriculation du véhicule.

Faciliter la recherche d'une place de parking

Le temps passé à la recherche d'une place de stationnement contribue à engorger les rues, allonge les trajets et génère des émissions polluantes. Réduire le temps consacré à la recherche d'une place de parc permettrait de diminuer ces nuisances tout en facilitant la vie des usagers. C'est dans cet esprit que la Fondation des Parkings a supervisé un projet pilote lancé en janvier 2015. Dans ce cadre, 16 capteurs mis au point par l'entreprise genevoise IEM ont été installés à la Rue Ancienne à Carouge. Ces capteurs permettent d'informer les automobilistes en temps réel, via des panneaux de guidage dynamique, un navigateur GPS ou un *smartphone*. Grâce à ce système, les usagers peuvent localiser les places disponibles. Les données récoltées permettent également de mieux comprendre le stationnement sur un site donné afin d'en optimiser la gestion.

Les tests effectués durant l'année écoulée à Carouge ont permis d'améliorer la technique employée ainsi que de recueillir un grand nombre d'informations relatives au stationnement sur ce segment de rue. Sur la base de cette première expérience, une analyse est en cours pour évaluer la possibilité de développer ces équipements à d'autres endroits.



Administration & Finances

Etats financiers consolidés selon les normes IPSAS
intégrales au 31 décembre 2015

Compte de résultat consolidé pour les exercices clôturant au 31 décembre

Montants en CHF	Notes	Budget 31.12.2015	Réalisé 31.12.2015	Réalisé 31.12.2014
Produits				
Produits des abonnements	4.14	11'226'275	11'880'789	11'253'423
Produits du parcage horaire	4.14	3'279'500	3'750'899	3'436'647
Produits des macarons	4.14	8'000'000	9'082'350	8'252'195
Subventions non monétaires	6	579'638	571'437	623'311
Produits différés de subventions d'investissement	15	94'556	94'556	94'556
Redevances de gestion des parkings	4.14	1'343'353	1'379'028	1'343'938
<i>Redevance pour gestion de parkings (Cornavin, Plainpalais, etc.)</i>		728'423	739'259	714'177
<i>Redevance gestion parkings d'Etat</i>		614'930	639'769	629'761
Redevances de surveillance des parkings	4.14	3'610'986	3'645'381	3'637'284
Indemnité pour le contrôle du stationnement	23	9'971'365	9'871'651	9'971'365
Autres produits d'exploitation		4'716'419	4'158'599	4'577'384
<i>Produits des locations dépôts / surfaces</i>	4.13	751'765	757'655	698'751
<i>Redevances tiers / Publicité</i>	4.14	2'224'407	2'218'856	1'926'663
<i>Recettes de la voie publique</i>	4.14	1'454'970	730'366	1'541'124
<i>Vente Energie "solaire"</i>		95'000	91'204	93'270
<i>Honoraires et produits divers</i>		166'477	316'978	279'657
<i>Divers</i>		23'800	43'539	37'918
Total des produits		42'822'092	44'434'691	43'190'102
Charges				
Frais de personnel	4.12	19'530'106	17'661'904	17'742'909
<i>Frais de personnel</i>	7	19'313'906	17'513'202	17'592'373
<i>Frais de conseil</i>		216'200	148'702	150'537
Frais d'exploitation		5'611'308	4'921'215	5'202'358
<i>Frais d'exploitation</i>		5'291'308	4'913'132	5'181'649
<i>Etudes</i>		285'000	5'707	4'687
<i>Info-Parking</i>		5'000	541	499
<i>Publicité P+R</i>		30'000	1'835	15'524
Frais d'entretien		849'437	831'230	848'158
Frais d'administration		3'495'161	3'729'189	3'609'509
<i>Frais généraux</i>		2'510'802	2'803'758	2'804'621
<i>Administration générale</i>		873'358	824'957	714'415
<i>Locaux administratifs</i>		111'000	100'474	90'473
Amortissements		6'853'619	6'644'405	6'432'160
<i>Amortissements immobilisations d'administration</i>		457'503	378'752	381'004
<i>Amortissements immobilisations d'exploitation</i>		6'396'116	6'265'653	6'051'156
Total des charges		36'339'630	33'787'944	33'835'095
Résultat opérationnel		6'482'462	10'646'747	9'355'007
Produits financiers	8	556'660	553'531	557'033
Charges financières	9	-1'341'041	1'068'919	-1'619'095
Résultat avant sociétés associées		5'698'080	12'269'196	8'292'945
Part dans le résultat net des sociétés associées	17	1'359'157	1'220'580	1'177'376
Résultat de l'exercice		7'057'238	13'489'776	9'470'321

Bilan consolidé

pour les exercices clôturant au 31 décembre

Montants en CHF	Notes	Réalisé 31.12.2015	Réalisé 31.12.2014
Actif			
Actif courant			
Liquidités et équivalents de liquidités	4.4 & 11	26'590'232	23'029'238
Placements à court terme	4.3	0	0
Débiteurs avec contrepartie	4.3 & 12	336'262	346'256
Débiteurs sans contrepartie	4.3 & 12	0	0
Autres créances à court terme	4.3	549'538	522'957
Actifs transitoires	4.3	520'097	1'998'478
Total de l'actif courant		27'996'128	25'896'928
Actif immobilisé			
Immobilisations corporelles	4.5 & 13	128'898'197	129'619'297
Immobilisations incorporelles	4.6 & 14	1'513'150	221'704
Subventions d'investissement	4.15 & 15	-2'581'745	-2'676'301
Prêt à long terme AIG	17	24'330'714	24'720'005
Participations	4.2 & 16	15'589'057	15'647'797
Autres actifs à long terme	4.8	0	0
Total de l'actif immobilisé		167'749'372	167'532'502
Total de l'actif		195'745'501	193'429'431
Passif			
Fonds étrangers			
Engagements à court terme			
Fournisseurs et autres créanciers	18	3'245'846	3'613'706
Revenus reçus d'avance	19	7'536'821	7'015'651
Part à court terme des emprunts à long terme	20	19'000'000	8'000'000
Garanties et consignes		515'354	480'514
Passifs transitoires		591'563	567'464
Total des engagements à court terme		30'889'584	19'677'335
Engagements à long terme			
Emprunts bancaires à long terme	4.10 & 20	11'800'000	32'100'000
Dettes à long terme	4.10 & 20	5'617'096	8'074'550
Provisions	4.11 & 21	100'000	100'000
Engagements en faveur du personnel	22	17'639'901	17'545'289
Autres passifs à long terme	4.9 & 23	894'047	617'160
Total des engagements à long terme		36'051'044	58'436'999
Total des fonds étrangers		66'940'628	78'114'334
Fonds propres			
Capital	24	100'000	100'000
Fonds réserve générale		2'000'000	2'000'000
Fonds statutaires		131'371'428	122'106'827
Part de l'indemnité du SDS* non dépensée		205'720	0
Impacts bilan d'ouverture IPSAS dans les fonds propres		-18'362'052	-18'362'052
Résultat de l'exercice		13'489'776	9'470'321
Total des fonds propres		128'804'873	115'315'096
Total du passif		195'745'501	193'429'431

* Service du Stationnement

Variation des fonds propres consolidés

pour les exercices clôturant au 31 décembre

Année 2015	Fonds propres de l'entité						
	En milliers de CHF	Capital	Fonds réserve générale	Fonds statutaires	Impact introduction IPSAS	Résultat cumulé du SDS	Résultat de l'exercice
Soldes au 1^{er} janvier	100	2'000	131'371	-18'362	206	0	115'315
Résultat net de l'exercice						13'490	13'490
Soldes au 31 décembre avant attribution du résultat	100	2'000	131'371	-18'362	206	13'490	128'805
Attribution aux fonds statutaires			13'397			-13'397	0
Part de l'indemnité du SDS non dépensée					92	-92	0
Soldes au 31 décembre après attribution du résultat	100	2'000	144'769	-18'362	298	0	128'805

Année 2014	Fonds propres de l'entité						
	En milliers de CHF	Capital	Fonds réserve générale	Fonds statutaires	Impact introduction IPSAS	Résultat cumulé du SDS	Résultat de l'exercice
Soldes au 1^{er} janvier	100	2'000	122'106	-18'362	0	0	105'844
Résultat net de l'exercice						9'471	9'471
Soldes au 31 décembre avant attribution du résultat	100	2'000	122'106	-18'362	0	9'471	115'315
Attribution aux fonds statutaires			9'265			-9'265	0
Part de l'indemnité du SDS non dépensée					206	-206	0
Soldes au 31 décembre après attribution du résultat	100	2'000	131'371	-18'362	206	0	115'315

Flux de trésorerie consolidés pour les exercices clôturant au 31 décembre

En milliers de CHF	Réalisé 31.12.2015	Réalisé 31.12.2014
Activités opérationnelles		
Résultat d'exploitation	13'490	9'470
Amortissements comptables	6'644	6'432
Charges et produits non monétaires	-36	-83
Diminution / Augmentation de l'actif courant	1'462	-202
Diminution / Augmentation du passif courant	212	-1'639
Variation des autres passifs à long terme	371	1'302
Revalorisation des dettes à long terme	-2'457	0
Flux liés aux activités d'exploitation	19'686	15'280
Activités d'investissement		
Parkings Publics		
<i>Parking Saint-Antoine</i>	-270	-49
<i>Parking des Alpes</i>	-95	-170
Parkings Habitants		
<i>Prieuré</i>	-12	-102
<i>Grandes-Communes</i>	0	-59
<i>Vieux-Moulin</i>	0	-57
<i>Tilleuls</i>	0	-28
Parkings P+R		
<i>P+R Moillesulaz</i>	-26	-111
<i>P+R Etoile</i>	-45	-337
<i>P+R Sous-Moulin</i>	-220	-298
<i>P+R Sécheron</i>	-249	0
<i>P+R Genève-Plage</i>	-136	-36
<i>P+R Bernex</i>	0	-16
<i>P+R Versoix</i>	-1'325	0
<i>P+R autres</i>	-21	-44
Bureaux et commerces du parking de l'Etoile		
<i>Bureaux administratifs - Matériel informatique</i>	-307	-76
<i>Commerces : Bypass - Bar expresso</i>	0	0
P+R études et chantiers		
<i>P+R Bachet</i>	0	0
<i>Projet Carré-vert (futur parking des Gazomètres)</i>	-2'278	241
<i>Autres P+R</i>	-356	-364
Autres immobilisations		
<i>Info-parking</i>	0	-18
<i>Centre de contrôle</i>	-128	-204
<i>Tri-monnaie, voie publique et horodateurs</i>	-1'212	-260
<i>Service du Contrôle du Stationnement</i>	-243	-152
<i>Informatique de gestion et matériel informatique</i>	-127	-167
<i>Garanties divers chantiers</i>	-167	-17
Placements à CT et autres actifs à LT		
<i>Variations des placements à court terme</i>	0	0
<i>Variation des prêts à long terme</i>	389	389
<i>Variation des autres actifs à long terme</i>	0	0
Flux liés aux activités d'investissement	-6'825	-1'935
Activités de financement		
<i>Remboursement d'emprunts</i>	-9'300	-15'300
<i>Variation des dettes à long terme</i>	0	-9
Flux liés aux activités de financement	-9'300	-15'309
Total des flux de trésorerie	3'561	-1'964
Liquidités au 1 ^{er} janvier	23'029	24'993
Liquidités au 31 décembre	26'590	23'029
Variation des liquidités	3'561	-1'964



Notes aux états financiers pour les exercices clôturant au 31 décembre

1. Informations générales

1.1 Présentation

La Fondation des Parkings (ci-après: la Fondation) a été créée sous la forme d'une fondation de droit public cantonal par la Loi H 1 13 sur la Fondation des Parkings, du 17 mai 2001 (LFPark). La Fondation a son siège social en Suisse, Carrefour de l'Etoile 1, CP 1775, 1211 Genève 26.

Afin de favoriser la politique des déplacements de l'Etat de Genève, les missions de la Fondation spécifiées à l'article 1 LFPark sont:

- de construire et d'encourager la réalisation de parcs de stationnement, notamment les parcs relais (P+R), pour les automobiles et les deux-roues, destinés à favoriser l'utilisation des transports publics;
- d'exploiter les parcs de stationnement dont elle est propriétaire ou qui sont propriété

de l'Etat ou de tiers et dont la gestion lui a été confiée;

- d'assurer des prestations de services en matière de stationnement.

La Fondation est habilitée à acquérir ou louer les terrains favorables à la création de places de parc et peut devenir superficiaire d'immeubles. La Fondation ne peut s'engager que dans la mesure des moyens dont elle dispose.

Tout engagement de plus de 3 millions de francs, pour un même objet, doit être soumis au Grand Conseil genevois pour approbation.

1.2 Organisation de la Fondation des Parkings

L'effectif du personnel de la Fondation au 31 décembre 2015 était de 168 personnes, soit:

Secteur	2015	2014
Direction générale et direction	5	5
Département financier et administratif (*)	21	23
Département travaux et planification	3	3
Département de l'exploitation (*)	36	37
Département du service du stationnement	95	96
Service informatique	3	3
Service des ressources humaines (**)	2	0
Projets	1	1
Communication	1	1
Juriste	1	1
Total	168	170

(*) La Fondation employait 3 apprentis en 2014 et 4 apprentis en 2015.

(**) Le service des RH n'est plus inclus dans le département financier et administratif en 2015.

1.3 Situation fiscale

La Fondation est exonérée en matière d'impôts sur le bénéfice et le capital par un arrêté du Conseil d'Etat genevois.

2. Base de préparation des états financiers

Les états financiers de la Fondation de l'exercice clôturé au 31 décembre 2014 ont été approuvés le 16 mars 2015 par le Conseil de Fondation.

Les états financiers de l'exercice clôturé au 31 décembre 2015 sont préparés conformément aux normes comptables internationales du secteur public (IPSAS), sans dérogation édictée par le Conseil d'Etat.

Les principales méthodes comptables adoptées par la Fondation sont décrites en Note 4.

Les états financiers ont été préparés selon le principe de continuité de l'exploitation. Les montants présentés sont exprimés en milliers de francs suisses ou en francs suisses, selon les précisions fournies sur chaque tableau. Lorsque des valeurs ont été arrondies, il se peut que les totaux divergent de quelques unités.

2.1 Consolidation

Le périmètre de consolidation des états financiers comprend, hormis la Fondation, les sociétés Parking Place de Cornavin SA et Parking Plaine de Plainpalais SA.

2.2 Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les normes IPSAS implique le recours à des estimations et à des hypothèses ayant une influence, d'une part, sur les montants des actifs et des passifs présentés, sur la présentation des actifs et engagements conditionnels à la date du bilan et, d'autre part, sur le montant des produits et des charges de la période comptable. Bien que les estimations soient fondées sur les meilleures connaissances de la situation actuelle ou des opérations futures de la Fondation dont le Conseil peut disposer, les résultats effectivement obtenus peuvent différer de ceux prévus lors de ces estimations.

Les domaines impliquant un haut degré de jugement et de complexité ou ceux dont les hypothèses et estimations ont un impact significatif sur l'établissement des états financiers sont ceux relatifs à la dépréciation d'actifs non financiers et ceux relatifs à la valorisation des engagements à long terme.

Voir aussi Note 4.7

3. Première adoption des normes IPSAS, sans dérogation édictée par le Conseil d'Etat

Les premiers états financiers publiés selon les normes IPSAS, sans dérogation édictée par le Conseil d'Etat, sont ceux de l'exercice 2013 présentés avec un exercice comparatif au titre de l'exercice 2012 établi selon le même référentiel.

La conversion aux normes IPSAS, sans dérogation édictée par le Conseil d'Etat, a été effectuée en conformité avec les dispositions d'IPSAS 3 relatives aux changements de méthodes comptables.

4. Principes comptables

4.1 Conversion des monnaies étrangères (IPSAS 4)

Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours de change en vigueur à la date où elles sont effectuées. Les avoirs et les engagements monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture et les différences de change sont comptabilisées au compte de résultat. Les avoirs et les engagements non monétaires, comptabilisés à leur coût historique libellé en monnaies étrangères, sont convertis aux cours historiques.

4.2 Participations dans des entreprises associées (IPSAS 6 & 7)

La Fondation est actionnaire de la société Parking Place de Cornavin SA et de la société Parking Plaine de Plainpalais SA. Ces participations sont des entreprises associées et sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Une entreprise associée est une entité dans laquelle la Fondation exerce une influence notable, et qui n'est ni une filiale, ni une coentreprise. Une influence notable permet de participer au processus décisionnel en matière de politiques financière et opérationnelle de la société associée, sans avoir le pouvoir de la contrôler. Elle est présumée lorsque la Fondation détient au moins 20 % des droits de vote de la société associée.

Dans le cadre de la méthode de mise en équivalence, les participations dans les entreprises associées sont initialement comptabilisées au coût et sont ensuite ajustées pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition dans la quote-part des actifs nets détenus par la Fondation. Le compte de résultat reflète la quote-part de la Fondation dans les résultats des entreprises associées. Les états financiers des entreprises associées sont préparés sur la même période de référence que ceux de la Fondation. Des ajustements sont apportés, le cas échéant, pour homogénéiser les méthodes comptables avec celles de la Fondation.

Voir aussi Note 16

4.3 Autres actifs financiers (IPSAS 28, 29 & 30)

Les autres actifs financiers comprennent les créances chirographaires, les prêts, les débiteurs et autres créances financières ainsi que les placements à terme.

Les actifs financiers sont présentés au bilan en actifs circulants ou immobilisés selon que leur échéance est inférieure ou supérieure à un an.

La Fondation classe tous ses actifs financiers dans les catégories suivantes en fonction du but pour lequel ils ont été contractés : actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat, prêts et créances, placements détenus jusqu'à leur échéance ou actifs financiers disponibles à la vente.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur et majorée, dans le cas des investissements qui ne sont pas classifiés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat, des coûts de transaction directement imputables. L'évaluation ultérieure des actifs financiers s'effectue en fonction de la catégorie à laquelle ils appartiennent.

Un actif financier est sorti de la comptabilité lorsque la Fondation a transféré ses droits de recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et les risques y relatifs.

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat

La catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat, c.-à-d. des actifs financiers dont la variation de la juste valeur a un impact sur le compte de résultat, comprend, d'une part les actifs financiers détenus à des fins de transaction, et d'autre part des actifs financiers désignés, lors de leur comptabilisation initiale, comme des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Les actifs financiers sont considérés comme détenus à des fins de transaction s'ils sont acquis en vue d'être revendus à court terme. Les instruments financiers dérivés entrent également dans cette catégorie. A chaque date de clôture, ils sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont immédiatement reconnues en résultat.

Placements détenus jusqu'à leur échéance

Sont classés dans cette catégorie les actifs financiers à maturité fixe que la Fondation a acquis avec l'intention et la capacité de les détenir jusqu'à leur échéance. Après leur comptabilisation initiale, les placements détenus jusqu'à leur échéance sont évalués au coût amorti, calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés avec des échéances fixes ou déterminables et qui ne sont pas cotés dans un marché actif. Ils prennent naissance lorsque la Fondation fournit de l'argent, des biens ou des services à un débiteur sans intention de négocier la créance. Après leur comptabilisation initiale, les prêts et créances sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué le cas échéant d'un montant de dépréciation.

Voir aussi Note 17

Actifs disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme étant disponibles à la vente ou qui ne sont classés dans aucune des trois

catégories précédentes. Après comptabilisation initiale, les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur et les gains et pertes y afférents sont comptabilisés directement en capitaux propres. Lorsqu'un actif disponible à la vente sort de la comptabilité ou doit faire l'objet d'une dépréciation, le profit ou la perte cumulé(e) précédemment comptabilisé(e) en capitaux propres est enregistré(e) en résultat.

Juste valeur

La juste valeur des actifs financiers qui sont négociés activement sur des marchés financiers organisés est déterminée par référence aux cours acheteurs cotés à la clôture des marchés, à la date de clôture des comptes. S'agissant d'actifs financiers pour lesquels il n'existe pas de marché actif, la juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation. De telles techniques comprennent l'utilisation de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale ; la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument quasiment identique ; l'analyse des flux de trésorerie actualisés ou d'autres modèles de valorisation.

Coût amorti

Les placements détenus jusqu'à leur échéance, ainsi que les prêts et créances sont valorisés au travers du mécanisme du coût amorti. Celui-ci est calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif, et diminué de toute dépréciation.

Débiteurs et autres créances

Les créances clients ont une échéance entre 30 et 90 jours. Elles sont évaluées au plus faible des montants facturés et de leur valeur recouvrable. Des corrections de valeurs sont effectuées lorsqu'il existe des indications objectives que la Fondation ne sera pas en mesure de récupérer les soldes dans leur intégralité. Les soldes dépréciés sont comptabilisés en perte quand ils sont jugés irrécouvrables.

Voir aussi Note 12

4.4 Liquidités et équivalents de Liquidités (IPSAS 2)

Les liquidités et équivalents de liquidités comprennent les avoirs en caisse, ceux déposés

dans les banques et sur des comptes postaux ainsi que les placements à terme dont la durée résiduelle n'excède pas trois mois.

Les découverts bancaires, s'ils existent, sont présentés au bilan dans les passifs courants.

Pour le tableau des flux de trésorerie consolidé, les liquidités et équivalents de liquidités comprennent les liquidités et les équivalents de liquidités tels que définis, ci-dessus, sans tenir compte des découverts bancaires qui ont un impact sur la variation des passifs courants.

Voir aussi Note 11

4.5 Immobilisations corporelles (IPSAS 17)

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût, diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Ce coût inclut les coûts de remplacement d'une partie de l'actif lorsqu'ils sont supportés et si les critères de comptabilisation sont satisfaits. En outre, le coût correspondant à chaque inspection majeure est comptabilisé dans la valeur comptable de l'immobilisation corporelle à titre de remplacement, si les critères de comptabilisation sont satisfaits. L'ensemble des autres coûts de réparation et de maintenance sont comptabilisés en charges lors de leur occurrence.

Les coûts d'emprunt (IPSAS 5) qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à la construction d'un actif qualifié sont incorporés dans le coût de cet actif. Un actif qualifié est un actif qui nécessite une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisé.

Lorsqu'une immobilisation se compose de plusieurs éléments ayant des durées d'utilité différentes, chaque élément est comptabilisé séparément. Les amortissements sont effectués de manière linéaire selon la durée d'utilité estimée de chaque objet, compte tenu d'une valeur résiduelle finale. Les travaux et études en cours ainsi que les terrains ne sont pas amortis.

Les durées d'utilité principales des immobilisations corporelles sont :

	Durée d'utilité
Parkings	
Terrains	Illimitée
Gros œuvre	50 - 100 ans
Second œuvre	5 - 20 ans
Matériel technique	5 - 20 ans
Aménagements	5 - 20 ans
Equipements informatiques	3 - 5 ans
Autres immobilisations corporelles	3 - 10 ans

Les valeurs résiduelles, durées d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus et modifiés, si nécessaire, à chaque clôture annuelle.

Voir aussi Note 13

4.6 Immobilisations incorporelles (IPSAS 31)

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et pertes de valeur. Elles comprennent des logiciels informatiques et des droits réels. Elles sont amorties de manière linéaire selon leur durée d'utilité dès leur mise en service.

Les durées d'utilité principales des immobilisations incorporelles sont :

	Durée d'utilité
Droits réels (liés à la durée d'utilité de l'actif sous-jacent)	50 - 100 ans
Logiciels informatiques	3 - 5 ans

Les immobilisations incorporelles créées en interne, à l'exception des coûts de développement, ne sont pas capitalisées, et les dépenses engagées sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues. Les dépenses de développement sont comptabilisées comme immobilisations incorporelles uniquement lorsque la faisabilité technique ainsi que la viabilité commerciale du projet peuvent être démontrées.

Voir aussi Note 14

4.7 Pertes de valeur sur actifs non financiers (IPSAS 26)

La Fondation examine, à chaque date de clôture, s'il existe un indice révélant qu'un actif a pu perdre de sa valeur. Si un tel indice existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée et une perte de valeur est comptabilisée au compte de résultat lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur (cf. Note 4.3) nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité. La valeur recouvrable d'un actif est calculée de manière individuelle, sauf si cet actif ne génère pas d'entrées de trésorerie indépendantes de celles des autres actifs ou groupes d'actifs.

La valeur d'utilité correspond à la valeur des avantages économiques futurs attendus de leur utilisation et de leur sortie. Elle est appréciée notamment par référence à des flux de trésorerie futurs actualisés, déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par le Conseil. L'actualisation des flux est effectuée en utilisant un taux avant impôt reflétant les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif.

Une appréciation est effectuée, à chaque date de clôture, pour identifier toute disparition ou diminution d'un indice de perte de valeur précédemment identifié. Une perte de valeur précédemment comptabilisée est également reprise en cas de changement dans les estimations retenues dans le cadre de la détermination de la valeur recouvrable de l'actif. Si tel est le cas, la valeur comptable de l'actif est augmentée à hauteur de sa valeur recouvrable. La valeur comptable d'un actif, à l'issue de la reprise d'une perte de valeur, ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée sur cet actif au cours des exercices antérieurs.

En résumé, lors de chaque clôture, la Fondation effectue des comparaisons entre la valeur comptable et la valeur recouvrable des parkings publics et des parkings habitants. La valeur recouvrable est égale à la valeur d'utilité qui provient de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs susceptibles de découler de l'actif (méthode des Discounted Cash Flow), puisqu'il s'agit d'actif générant des avantages économiques.

4.8 Autres actifs a long terme

Les autres actifs à long terme sont classés dans la catégorie « prêts et créances » et sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils se composaient de créances chirographaires jusqu'en 2011.

4.9 Autres passifs a long terme

Les autres passifs à long terme se composent de l'indemnité du Service du Stationnement à restituer à l'Etat au terme du contrat de prestations. Ils ne donnent pas lieu à un calcul d'intérêt.

Voir aussi Note 23

4.10 Dettes financières et autres passifs financiers (IPSAS 28, 29 & 30)

Les dettes financières et autres passifs financiers comprennent les emprunts bancaires, les dettes à long terme, les fournisseurs et autres créanciers ainsi que les garanties et consignes. Ils sont présentés au bilan en passifs courants ou non courants, selon que leur échéance est inférieure ou supérieure à un an.

Toutes les dettes financières et autres passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur, diminuée des coûts de transaction directement imputables. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Voir aussi Note 20

4.11 Provisions et passifs éventuels (IPSAS 19)

Des provisions sont comptabilisées lorsque la Fondation a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées sur la base d'un taux courant avant impôt qui reflète, le cas échéant, les risques spécifiques au passif. Lorsque la provision est actualisée, l'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est comptabilisée comme une charge financière.

Le montant comptabilisé en provision correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture. Il s'agit donc du montant que la Fondation devrait raisonnablement payer pour éteindre l'obligation à la date de clôture ou pour la transférer à un tiers à cette même date.

Des passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais requièrent des indications dans les notes aux états financiers. Les passifs éventuels sont soit : des obligations possibles qui surviennent en raison d'événements passés et dont l'existence sera confirmée par l'occurrence ou non d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas sous le contrôle de l'entité ; des obligations actuelles qui ne sont pas reconnues parce qu'il n'est pas probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour éteindre les obligations ou que le montant des obligations ne peut pas être mesuré avec une assurance suffisante.

Voir aussi Note 21

4.12 Avantages au personnel (IPSAS 25)

Pensions et prestations de retraite

La Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG), à laquelle la Fondation des Parkings est affiliée, applique un plan principal en primauté de prestations. C'est un établissement de droit public issu de la fusion de la CIA et de la CEH au 1.1.2014. Le système financier adopté est un système mixte. Les pensions et retraites versées sont partiellement couvertes par la capitalisation des cotisations des membres rentiers et partiellement par les cotisations des membres actifs. Conformément à l'article 72a LPP et sous approbation de l'autorité de surveillance, la capitalisation partielle est possible lorsqu'un plan de financement à long terme permet d'assurer l'équilibre financier de la Caisse. En conséquence, la CPEG bénéficie de l'aide et de la garantie de l'Etat de Genève (art. 9 LCPEG) et a défini un objectif de taux de couverture de 80 % pour le 1.1.2052 (art. 28 LCPEG).

Le Conseil de Fondation a décidé, lors de la séance du 18 mars 2013, d'appliquer la norme IPSAS 25, en comptabilisant une provision pour la différence entre la valeur actuelle des engagements et la valeur de marché de la fortune, pour le personnel de la Fondation hors contrat de prestations. En effet, en cas de besoin de sortie de fonds pour couvrir les engagements de prévoyance du personnel du Service du Stationnement, celui-ci est à la charge de l'Etat, comme ce fût le cas concrètement en 2012.

La méthode d'évaluation actuarielle utilisée pour la détermination de la valeur actuelle des engagements et des droits additionnels acquis pendant l'année est la méthode du Coût Unitaire Projeté (Projected Unit Credit), prévue par IPSAS 25.

Méthode adoptée pour la saisie des gains et pertes

La Fondation a décidé d'amortir les pertes non reconnues selon la méthode du corridor. Le calcul du montant des gains ou pertes actuariels à amortir pour un exercice donné, conformément au paragraphe 105 d'IPSAS 25, s'établit comme suit :

- lorsque le cumul des gains et pertes actuariels non encore saisis au début d'un exercice dépasse le montant le plus élevé (appelé le corridor) entre :
 - 10 % de la valeur actuelle des engagements au début de l'exercice ; et
 - 10 % de la valeur du marché de la fortune ;
- les gains ou pertes saisis dans la charge de prévoyance de l'exercice suivant correspondent à la partie qui dépasse le corridor, divisée par la durée de service moyenne résiduelle des assurés en activité.

Voir aussi Note 22

Autres avantages au personnel

Les avantages au personnel désignent toute forme de contreparties données par la Fondation au titre des services rendus par son personnel. Ils sont comptabilisés sous la rubrique « Frais de personnel » à mesure qu'ils sont acquis par les collaborateurs.

4.13 Contrats de location (IPSAS 13)

La Fondation n'a aucun contrat de location au terme duquel elle transfère ou il lui est transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué. Tous les contrats de location sont classés comme des contrats de location simple.

Les paiements au titre des contrats de location simple dans lesquels la Fondation est preneuse sont comptabilisés en charges sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

Les revenus au titre des contrats de location simple dans lesquels la Fondation est bailleuse sont comptabilisés en produits sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat. Les loyers conditionnels sont comptabilisés en produits sur la période au cours de laquelle ils sont acquis.

4.14 Reconnaissance des revenus (IPSAS 9)

D'une manière générale, les revenus sont reconnus lorsqu'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction vont revenir à la Fondation et que le montant de ce produit peut être estimé avec fiabilité. Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, déduction faite des rabais et remises commerciales et autres taxes sur les ventes. Les critères de reconnaissance spécifiques suivants doivent également être remplis pour que les produits puissent être reconnus.

Produits de stationnement

Les produits des activités du stationnement sont reconnus au moment où la prestation de stationnement est réputée fournie. Ce qui signifie que les produits du parcage horaire sont reconnus au moment de leur encaissement et que les produits liés aux abonnements ou aux macarons sont répartis sur la durée de validité du stationnement.

Autres prestations de services

Les produits des prestations de services telles que les prestations de gestion des parkings, de conseils, de tri-monnaie, de contrôle du stationnement et autres prestations pour le compte de tiers, sont reconnus lorsque la prestation est rendue.

Produits des intérêts et dividendes

Les produits des intérêts sont reconnus en fonction du temps écoulé sur la base des taux d'intérêt effectifs. Les dividendes sont reconnus lorsque le droit à recevoir le paiement est établi.

4.15 Subventions (IPSAS 23)

Les subventions publiques sont comptabilisées dès lors qu'il existe une assurance raisonnable qu'elles soient reçues et que toutes les conditions auxquelles elles sont soumises soient satisfaites.

Les subventions liées à des immobilisations corporelles sont des subventions publiques dont la condition principale est que la Fondation achète, construise ou acquiert des immobilisations corporelles. Elles sont reconnues au moment où les conventions sont signées avec les collectivités publiques ou lorsque les instances compétentes de celles-ci ont avalisé les décisions. Les subventions liées à des immobilisations corporelles sont comptabilisées au bilan en actifs négatifs. Le produit de ces subventions est comptabilisé dans le compte de résultat en produits différés de subventions d'investissement, de manière systématique et rationnelle sur la durée d'utilité de l'immobilisation financée.

Les subventions sous forme de prestations en nature, telles que les droits de superficie, sont comptabilisées en charges et en produits pour des montants similaires estimés à leur juste valeur.

Voir aussi Notes 6 et 15

4.16 Normes publiées mais non encore entrées en vigueur

L'IPSAS Board a mis en consultation une révision de la norme « IPSAS 25 - Prestations en faveur des employés » en janvier 2016.

Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS)		Date d'entrée en vigueur
IPSAS 33	Première adoption des normes IPSAS régulation de Base	1 ^{er} janvier 2017
IPSAS 34	Etats financiers individuels	1 ^{er} janvier 2017
IPSAS 35	Etats financiers consolidés	1 ^{er} janvier 2017
IPSAS 36	Participation dans des entreprises associées et coentreprises	1 ^{er} janvier 2017
IPSAS 37	Partenariats	1 ^{er} janvier 2017
IPSAS 38	Divulgence des participations dans d'autres entités	1 ^{er} janvier 2017

5. Informations sectorielles (IPSAS 18)

La Fondation est essentiellement active dans des activités liées au stationnement. Les autres activités n'étant pas significatives, aucune information sectorielle n'est présentée dans les notes.

6. Subventions non monétaires

La disposition de droits de superficie et de droits d'utilisation sans contrepartie est enregistrée sous forme de subventions non monétaires, sur la base de calculs extracomptables.

	Capital de dotation	Taux	Prix au m ²	Superficie	Coût construction	Droit de superficie	Droit d'utilisation de places de parc
Canton de Genève							
Rémunération du capital de dotation	3'000						
Les Mouilles		5 %			4'000'000		200'000
Coudriers		5 %	542	3'650			98'915
Genève-Plage		5 %	130.45	7'808		50'928	
Sécheron		5 %	180	2'720		24'480	
Bernex		5 %	25	6'000			7'500
Etoile		5 %	20	2'828		2'828	
Gare de Meyrin		5 %	180	1'800			16'200
Voie-Centrale		5 %	20	4'700			4'692
Tuileries							2'504
						78'236	329'811
Thônex, Chêne-Bourg et Chêne-Bougeries							
Sous-Moulin		5 %	50	4'609		11'522	
Ville de Genève							
Saint-Antoine		5 %	50	3'829		9'572	
Tilleuls		5 %	600	3'466		103'980	
Frontenex		5 %	50	725			1'812
						113'552	1'812
Onex							
Vieux-Moulin		5 %	50	4'901		12'252	
Autres							
IKEA		5 %	50	1'000			2'500
Balexert		5 %	50	7'500			18'750
Total	3'000					215'564	352'874
Total général							571'437

7. Frais de personnel

En milliers de CHF	31.12.2015	31.12.2014
Salaires et autres éléments de salaires	13'242	13'047
Charges sociales	3'301	3'233
Complément engagement de prévoyance selon IPSAS 25	95	685
Frais de formation	194	117
Plan de mobilité	11	14
Frais et achat uniformes	261	232
Autres frais (honoraires, déplacements, etc.)	409	265
Total	17'513	17'592

Depuis 2010, la Fondation s'est dotée d'un plan de mobilité dont le coût est enregistré dans les frais de personnel. Parallèlement, les recettes qui proviennent de la location de places de parc par les employés de la Fondation sont enregistrées dans les produits.

8. Produits financiers

Les produits financiers proviennent principalement des intérêts sur le prêt à long terme en faveur de l'Aéroport International de Genève et, cas échéant, de placements à court terme des liquidités issues et destinées à des investissements.

En milliers de CHF	31.12.2015	31.12.2014
Revenus sur placements à terme	0	0
Intérêts créanciers	0	1
Ecart de change	-1	0
Intérêts sur prêt à long terme AIG	554	556
Total	554	557

9. Charges financières

Les charges financières proviennent principalement d'intérêts sur les emprunts bancaires, de charges financières au taux d'intérêt effectif pour les dettes à long terme, et de frais pour la garantie de l'Etat sur les emprunts.

Voir aussi Note 20

En milliers de CHF	31.12.2015	31.12.2014
Intérêts sur emprunts	1'033	1'349
Charges financières liées aux dettes à LT du parking Prieuré	110	130
Ajustement de la charge d'intérêts au taux effectif du parking Prieuré	-2'393	0
Frais pour garantie de l'Etat sur les emprunts	14	31
Frais bancaires et charges financières diverses	167	109
Total	-1'069	1'619

10. Comparaison budgétaire (IPSAS 24)

L'analyse comparative de l'exercice sous revue avec le budget se décompose selon les agrégats du compte de résultat, à savoir: les produits, les charges, le résultat financier et finalement la part du résultat des sociétés associées.

Dans l'ensemble les produits issus de nos activités dépassent de 3.8 % ou 1.6 mio CHF le budget. Le franc succès des parkings P+R, aussi bien en termes de fréquentation que financier, nous permet d'améliorer les recettes de 1.1 mio CHF par rapport à nos prévisions. Il est à relever que le parking P+R de Sécheron a fortement amélioré son taux d'occupation ce qui permet d'envisager à moyen terme une exploitation conforme aux objectifs finaux. Les ventes des macarons de stationnement contribuent, elles aussi, au dépassement du budget en faisant 1.1 mio CHF de mieux. Ceci s'explique surtout par les ventes en très fortes progressions des macarons professionnels multizones qui atteignent 106'949 unités, soit plus 29.2 %. En juin 2015 a eu lieu le démarrage du projet de remplacement des horodateurs de la Ville de Genève. Le plan de remplacement de ces nouveaux appareils, qui facilitent grandement le règlement des taxes de parcage en offrant la possibilité de payer par « smart phone » ou par carte de crédit, s'étend sur trois ans. La première tranche d'investissement se chiffre à environ 1.2 mio CHF. La préparation de ce projet a fourni l'occasion de revoir la convention de gestion et d'entretien des horodateurs avec l'Etat et, en particulier, les modalités financières. Compte tenu du fait que le budget 2015 a été réalisé avant la révision de la convention susmentionnée, la réduction des recettes de la phase de lancement n'a pas été intégrée et justifie l'écart de 800 kCHF.

A l'exception des frais d'administration, les frais opérationnels sont plus bas qu'escomptés de 2.6 mio CHF. Les frais d'administration budgétés ne prennent pas en considération la part de 75 % de l'indemnité à restituer,

perçue de l'Etat en raison des prestations de contrôle du stationnement, qui se monte à 276'886.29CHF. Le coût de notre participation active aux Automnales 2015 en tant qu'invitée d'honneur a été plus important que prévu dans le budget initial, toutefois il reste très proche du montant d'engagement hors budget validé par le Conseil en mars 2015. Les frais d'exploitation, d'entretien et les amortissements divergent légèrement du budget à cause d'une multitude de facteurs internes et externes. Le poste qui contribue le plus à l'écart budgétaire (1.8 mio CHF) s'avère être les frais de personnel. Ceci est dû essentiellement à deux éléments: l'évolution de l'effectif et le calcul des engagements de l'employeur postérieurs à l'emploi selon la norme IPSAS 25. Tous départements confondus, l'effectif de pointe au 31.12.2015 est plus bas de 9 postes que le budget:

- réduction de l'effectif de l'Exploitation de trois postes;
- deux postes encore ouverts à l'Administration;
- la campagne de recrutement du Service du Stationnement en automne n'a pas permis de constituer l'effectif voulu;
- le besoin d'attribution à la provision en faveur de la prévoyance du personnel apparaît plus bas (655 kCHF) aux motifs suivants:
 - variations des hypothèses de calcul (cf. Note 22.3), notamment le taux d'escompte;
 - gains d'expériences dus à la fluctuation des actifs et rentiers;
 - restructuration de l'effectif des rentiers.

Le résultat financier se distingue, tout particulièrement, en se situant 2.4 mio CHF au-dessus du budget. L'ajustement non anticipé des dettes du parking du Prieuré qui en est la cause est détaillé sous la Note 20.

Finalement, en ce qui concerne les sociétés associées, les parts étant restées inchangées, la baisse constatée s'explique par des résultats nets de ces sociétés en recul.

11. Liquidités et équivalents de Liquidités

Les fonds sur les comptes bancaires et postaux sont entièrement mis à la disposition de l'Etat de Genève dans le cadre de la Caisse centralisée. A ce titre, ils ne sont pas rémunérés.

Les soultes éventuelles, issues des délais de traitement des transferts, sont rémunérées à des taux variables indexés sur les taux journaliers des dépôts à vue.

La juste valeur de ces positions est équivalente à la valeur comptable.

En milliers de CHF	31.12.2015	31.12.2014
Caisses	244	225
Compte auprès de l'Etat de Genève	23'849	20'818
Comptes de chèques postaux	1'849	1'720
Avoirs en C/C B.C.G.E.	614	258
Avoirs en C/C Banque Migros	34	7
Avoirs en C/C Banque Coop	0	2
Total	26'590	23'029

12. Débiteurs

Les créances des débiteurs ne portent pas intérêt et sont, en général, payables à échéance de 15 à 30 jours. Au terme de l'exercice 2015, la correction de valeur (provision pour débiteurs douteux) a été portée à CHF 44'000.-. L'augmentation de CHF 18'000.- correspond aux factures et à la mise en poursuite d'une société.

Compte tenu des faibles montants concernés, la valeur comptable des débiteurs correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

En milliers de CHF	31.12.2015	31.12.2014
Débiteurs avec contrepartie		
Débiteurs tiers	90	70
Provision pour débiteurs douteux	-44	-26
Débiteurs parties liées	290	303
Débiteurs sans contrepartie		
Total	336	346

13. Immobilisations corporelles

En milliers de CHF Année 2015	PUBLICS	Parkings HABITANTS	P+R	Autres	Construction en cours	Total
Valeur d'acquisition ou de construction						
Situation au 1^{er} janvier	44'683	33'704	117'790	17'718	1'609	215'504
Investissement	319	612	862	1'885	2'079	5'757
Désinvestissement	0	0	0	0	0	0
Dépréciation	0	0	0	0	0	0
Situation au 31 décembre	45'002	34'316	118'652	19'603	3'688	221'261
Amortissements						
Situation au 1^{er} janvier	-19'615	-13'999	-39'087	-13'184	0	-85'885
Amortissements	-1'092	-640	-3'164	-1'583	0	-6'479
Situation au 31 décembre	-20'707	-14'639	-42'251	-14'767	0	-92'364
Valeur nette comptable au 31 déc.	24'295	19'677	76'401	4'836	3'688	128'898

En milliers de CHF Année 2014	PUBLICS	Parkings HABITANTS	P+R	Autres	Construction en cours	Total
Valeur d'acquisition ou de construction						
Situation au 1^{er} janvier	44'464	34'058	116'929	16'916	886	213'253
Investissement	219	-354	861	802	723	2'251
Désinvestissement	0		0		0	0
Dépréciation	0	0	0	0	0	0
Situation au 31 décembre	44'683	33'704	117'790	17'718	1'609	215'504
Amortissements						
Situation au 1^{er} janvier	-18'426	-13'335	-35'912	-11'861	0	-79'534
Amortissements	-1'189	-664	-3'175	-1'323	0	-6'351
Situation au 31 décembre	-19'615	-13'999	-39'087	-13'184	0	-85'885
Valeur nette comptable au 31 déc.	25'068	19'705	78'703	4'534	1'609	129'619

14. Immobilisations incorporelles

En milliers de CHF Année 2015	Logiciels	Droit d'usage	Total
Valeur d'acquisition			
Situation au 1^{er} janvier	1'216	0	1'216
Achat	133	1'325	1'458
Vente	0	0	0
Dépréciation	0	0	0
Situation au 31 décembre	1'349	1'325	2'674
Amortissements			
Situation au 1^{er} janvier	-994	0	-994
Amortissements	-100	-66	-166
Situation au 31 décembre	-1'094	-66	-1'160
Valeur nette comptable au 31 décembre	255	1'258	1'513

En milliers de CHF Année 2014	Logiciels	Droit d'usage	Total
Valeur d'acquisition			
Situation au 1^{er} janvier	1'142	0	1'142
Achat	74	0	74
Vente	0	0	0
Dépréciation	0	0	0
Situation au 31 décembre	1'216	0	1'216
Amortissements			
Situation au 1^{er} janvier	-913	0	-913
Amortissements	-81	0	-81
Situation au 31 décembre	-994	0	-994
Valeur nette comptable au 31 décembre	222	0	222

15. Subventions d'investissement

En milliers de CHF	2015	2014
Parking P+R de Moillesulaz	1'825	1'901
Parking P+R de Sécheron	851	869
Total au 1^{er} janvier	2'676	2'771
Nouvelle subvention durant l'exercice	0	0
Subvention soldée durant l'exercice	0	0
Produits différés de subventions d'investissement	-95	-95
Parking P+R de Moillesulaz	1'749	1'825
Parking P+R de Sécheron	832	851
Total au 31 décembre	2'582	2'676

16. Participations dans des sociétés associées

La Fondation détient 49 % de parts d'intérêt dans la société Parking Plaine de Plainpalais SA et 45.36 % de parts d'intérêt dans la société Parking Place de Cornavin SA. Le tableau suivant résume les informations financières concernant ces participations :

Montants en CHF	31.12.2015	31.12.2014
Valeur des participations au 1 ^{er} janvier	15'647'797	15'659'020
Part dans le résultat des sociétés associées	1'219'682	1'177'376
Dividendes et/ou indexation du capital Fondation à éliminer	-1'279'320	-1'188'600
Part des dividendes non distribués (y c. rattrapage 2014)	898	
Valeur des participations au 31 décembre	15'589'057	15'647'797
<i>Variation</i>	-58'740	-11'224
Données financières résumées:		
Actifs courants	8'846'912	6'938'388
Actifs non courants	27'692'091	29'217'655
Total des actifs	36'539'003	36'156'043
Passifs courants	2'988'852	2'511'012
Passifs non courants	8'041	0
Total des fonds étrangers	2'996'893	2'511'012
Total des fonds propres (avant affectation du résultat)	33'542'111	33'644'131
Part dans les fonds propres des sociétés associées	15'589'057	15'647'797
Total des produits des sociétés associées	13'158'555	12'994'396
Résultat net de l'exercice des sociétés associées	2'596'000	2'492'885
Part dans le résultat net des sociétés associées	1'219'682	
Part des autres éléments du résultat des sociétés associées	898	
Part dans le résultat global des sociétés associées	1'220'580	1'177'376

17. Prêt a long terme

Lors de la vente du parking P26 en 2012, la Fondation a consenti un prêt à long terme à l'Aéroport International de Genève (AIG) de CHF 25'693'232.-. L'AIG rembourse la Fondation au moyen d'une annuité. Celle-ci de CHF 945'000.- la première année, est indexée annuellement au coût de la vie à Genève. Cette annuité se décompose en un remboursement annuel de CHF 389'291.-, le solde correspondant aux intérêts.

18. Fournisseurs et autres créanciers

La valeur comptable des fournisseurs et autres créanciers correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

En milliers de CHF	31.12.2015	31.12.2014
Fournisseurs	1'110	1'026
Retenues de garanties	277	111
Créanciers charges sociales	29	14
Restitution aux Parkings Tiers	564	517
Restitution aux Parkings Parties liées	1'075	1'667
Autres créanciers	190	279
Total	3'246	3'613

19. Revenus reçus d'avance

Les revenus reçus d'avance correspondent à des revenus d'abonnements ou de macarons, lissés sur la durée de validité de ces produits.

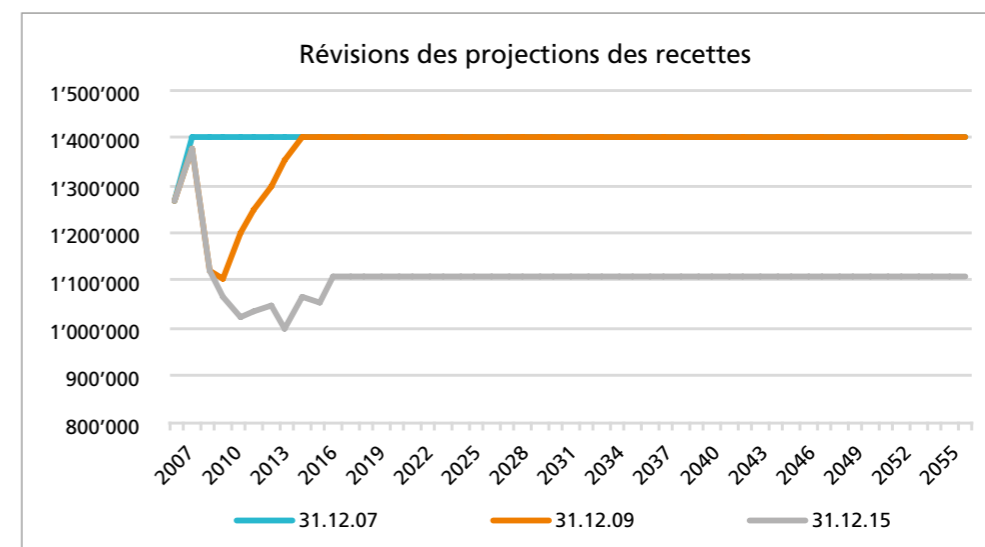
20. Emprunts et dettes

La dette de la Fondation se compose d'emprunts bancaires et de dettes à long terme.

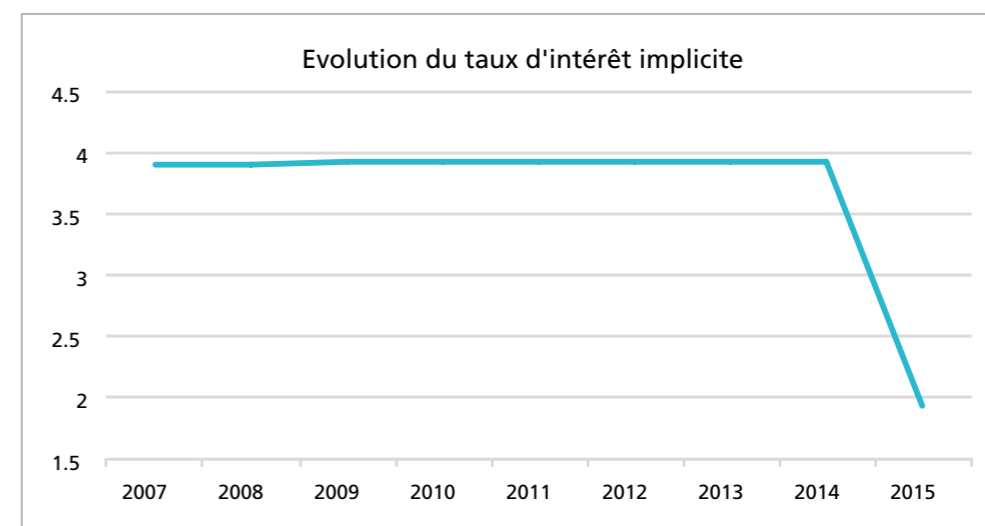
Les emprunts bancaires sont à taux fixes, avec un remboursement à l'échéance ou un amortissement linéaire. Les deux emprunts avec un remboursement annuel ont une part à court terme de 1.3 mio CHF. Ils sont évalués à leur coût amorti et sont garantis, soit par l'Etat de Genève (Note 26), soit par des cédules hypothécaires (Note 28). Le coût de ces emprunts est comptabilisé en charge au cours de l'exercice durant lequel il est encouru.

Les dettes à long terme du parking du Prieuré sont évaluées dans une approche économique selon la méthode du taux effectif, calculé sur la base des revenus nets futurs du parking jusqu'à l'échéance de la concession en 2057, déduction faite des redevances à verser. La dernière estimation de ces dettes induit un ajustement comptable conséquent de CHF 2'392'562.-. Les paramètres et hypothèses de calcul, en particulier les recettes du parking, n'ayant pas été actualisés depuis 2009 il s'ensuit un mouvement de valeur important.

Les projections de recettes des exercices 2007 et 2009 (Graph. 1) tablaient sur un objectif fixe de recettes à court terme correspondant au pic historique du parking en 2008. Or, depuis cette date le parking n'a cessé de perdre du chiffre d'affaires. La nouvelle projection se base sur une moyenne mobile historique afin de lisser la série de données. Le taux d'intérêt implicite qui en découle passe de 3.9 % à 1.9 % (Graph. 2). En conséquence, la valeur actuelle de ces dettes à très long terme baisse.



Graph. 1



Graph. 2

En milliers de CHF	Taux d'intérêt effectif	Échéance	31.12.2015	31.12.2014
Part à court terme des emprunts à long terme				
Emprunt 5 Migros Genève-Plage - 8 ans	3.41 %	19.11.2015		3'000
Emprunt 3 BCGe - 10 ans	3.05 %	21.12.2015		5'000
Emprunt 1 Migros Genève-Plage - 10 ans	3.00 %	04.02.2016	4'000	
Emprunt 3 Migros Genève-Plage - 10 ans	3.45 %	02.06.2016	4'000	
Emprunt BCGe Alpes - 10 ans	3.26 %	20.09.2016	11'000	
Intérêts courus sur emprunts			0	0
			19'000	8'000
Emprunts bancaires à long terme				
Remboursement à l'échéance				
Emprunt 1 Migros Genève-Plage - 10 ans	3.00 %	04.02.2016		4'000
Emprunt 3 Migros Genève-Plage - 10 ans	3.45 %	02.06.2016		4'000
Emprunt BCGe Alpes - 10 ans	3.26 %	20.09.2016		11'000
Emprunt BCGe groupé - 4 ans	0.94 %	31.12.2017	4'000	4'000
Remboursements annuels linéaires				
Emprunt BCGe Sécheron - 10 ans	1.58 %	19.09.2021	4'800	5'600
Emprunt BCGe groupé - 8 ans	1.3725 %	31.12.2021	3'000	3'500
			11'800	32'100
Dettes à long terme				
Emprunt Ville de Genève (val. nominale 3 mio)	1.93 %	01.10.2057	4'213	6'056
Emprunt BCGe (val. nominale 1 mio)	1.93 %	01.10.2057	1'404	2'019
			5'617	8'075
Total			36'417	48'175

21. Provisions et passifs éventuels

Il existe une obligation de remise en état du parking P48 liée au démontage des installations. Cette obligation a été estimée à CHF 100'000.– et provisionnée dans les comptes depuis l'exercice 2007. En 2015 et 2014, aucune variation n'était prévue.

En 2015, un contrôle TVA couvrant les années 2010 à 2013 a été conduit par l'AFC auprès de la Fondation et des deux sociétés associées. Par la suite, ces dernières ont reçu une notification d'estimation rectifiant la valeur de la subvention non monétaire octroyée par la Ville de Genève au titre du droit de superficie dont elles bénéficient. La Fondation qui dispose de nombreuses subventions du même type dans le canton n'a encore rien reçu lors de la rédaction de ces notes. Les trois entités consolidées appliquent le même schéma de calcul, présenté en Note 6, pour déterminer la juste valeur des subventions. Les hypothèses de prix de terrain sont définies de concert avec l'Office des Bâtiments. Parking Plaine de Plainpalais SA a contesté la notification et le calcul de la valeur de la subvention retenus par l'AFC. En réaction, celle-ci a abandonné son premier calcul et a communiqué une nouvelle proposition sur laquelle la société doit se prononcer. Fort des informations disponibles, il n'est pas envisageable de chiffrer le montant d'une éventuelle obligation ni même d'apprécier le bien-fondé de celle-ci.

22. Engagements de prévoyance

La Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CEG) ne gère pas de manière distincte la fortune par contrat d'affiliation. Aussi, la part de la fortune de la CEG allouée à la Fondation a été estimée de manière proportionnelle aux engagements de prévoyance, auxquels le degré de couverture provisoire a été appliqué.

22.1 Evolution de la valeur actuelle des engagements durant l'exercice

Le tableau, ci-dessous, indique l'évolution de la valeur actuelle des engagements au cours des exercices 2014 et 2015 :

	31.12.2015	31.12.2014
Valeur des engagements au 1^{er} janvier	34'590	28'601
Valeur actuelle des droits additionnels nets acquis durant l'exercice	1'387	1'046
Intérêt sur les engagements de prévoyance au taux d'escompte	416	695
(Gains)/pertes actuariels	764	4'095
Cotisations des employés	494	479
Impact des modifications de plan ou restructurations	-1'094	345
Prestations de prévoyance	-838	-671
Valeur des engagements à la fin de l'exercice	35'720	34'590

22.2 Evolution de la fortune à la valeur de marche durant l'exercice

Le tableau, ci-dessous, indique l'évolution de la fortune à la valeur de marché au cours des exercices 2014 et 2015 :

	31.12.2015	31.12.2014
Fortune au 1^{er} janvier	12'138	10'846
Rendement attendu sur la fortune	425	453
Gain/(perte)	-1'419	81
Cotisation de l'employeur	988	949
Cotisation des employés	494	479
Impact des restructurations	-521	0
Prestations de prévoyance	-838	-671
Fortune à la fin de l'exercice	11'267	12'138

22.3 Réconciliation de la situation financière au 31 décembre 2015

Les tableaux, ci-dessous, indiquent la réconciliation de la valeur actuelle des engagements et de la valeur du marché de la fortune au début et à la fin des exercices 2014 et 2015, ainsi que les hypothèses principales utilisées dans les calculs :

	31.12.2015	31.12.2014
Valeur actuelle des engagements	35'720	34'590
Fortune à la valeur de marché	-11'267	-12'138
Situation financière	24'453	22'453
Solde actif/(passif) non encore saisis	-6'813	-4'907
Montant passif/(actif) au bilan	17'640	17'545
Principales hypothèses de calcul :		
Taux d'escompte à la fin de l'année	0.90 %	1.25 %
Taux d'escompte au début de l'année	1.25 %	2.45 %
Rendement sur la fortune	3.00 %	3.50 %
Croissance moyenne des salaires	1.50 %	1.50 %
Indexation des rentes en cours	0.00 %	0.00 %

22.4 Répartition de la fortune entre les différentes classes d'actifs

Le tableau, ci-dessous, montre la répartition de la fortune entre les différentes classes d'actifs, telle qu'elle ressort des informations transmises par la Caisse :

	31.12.2015	31.12.2014
Liquidités et créances à court terme	2.70 %	5.10 %
Obligations et créances libellées en CHF	8.90 %	8.40 %
Obligations libellées en monnaies étrangères	21.80 %	21.80 %
Prêts hypothécaires suisses	0.90 %	0.90 %
Actions de sociétés suisses	10.40 %	10.30 %
Actions de sociétés étrangères	19.60 %	20.90 %
Placements privés	1.90 %	1.70 %
Autres placements	1.90 %	0.40 %
Immobilier suisse	31.90 %	30.50 %

La Fondation n'occupe pas d'immeuble faisant partie de la fortune de la Caisse. De la même manière, la Fondation ne détient pas d'actif faisant partie de cette fortune.

22.5 Données de base

Les engagements et la charge comptable de l'exercice sont basés sur l'effectif des employés et des pensionnés (hors Service du Stationnement) de la Fondation assurés auprès de la CPEG au 30.11.2015. Les caractéristiques principales de ces données sont résumées ci-dessous :

Situation au :	30.11.2015	01.01.2015
Nombre d'assurés :		
Actifs	87	83
Bénéficiaires de pensions	12	17
Total	99	100
Assurés actifs :		
Age moyen	44.60	44.80
Années d'assurances moyennes	10.60	10.50
Somme des salaires assurés (en CHF)	6'145'380	5'941'297
Salaire assuré moyen (en CHF)	70'637	71'582
Bénéficiaires de pensions :		
Pensions annuelles totales versées (en CHF)	366'379	442'566

23. Autres passifs a long terme

Les indemnités du Service du Stationnement à restituer à l'Etat sont comptabilisées à leur valeur nominale. Elles ne donnent pas lieu à un calcul d'intérêt couru non échu à la date de clôture, conformément au contrat de prestations qui lie la Fondation à l'Etat.

En milliers de CHF	31.12.2015	31.12.2014
Indemnités SDS non dépensées		
Excédent ou déficit 2014	617	617
Excédent ou déficit 2015	277	
Total cumulé à restituer à l'Etat à fin 2016	894	617
Total	894	617

24. Fonds propres

24.1 Capital

La Fondation bénéficie d'un capital de dotation de CHF 100'000.- de l'Etat, inscrit à son bilan. Ce capital n'a pas subi de variation au cours de cet exercice.

Le capital de dotation de la Fondation donne lieu, depuis l'exercice 2013, à une rémunération forfaitaire sous forme d'une subvention non monétaire de CHF 3'000.-.

24.2 Fonds de réserve générale

Les fonds de réserve générale ont été constitués par des dotations complémentaires de l'Etat.

24.3 Fonds statutaires

Les fonds statutaires sont issus des résultats réalisés par la Fondation, ainsi que de la prise en compte de l'impact du bilan d'ouverture IPSAS dans les fonds propres.

25. Informations sur les parties liées (IPSAS 20)

Les parties liées sont principalement des entités étatiques d'une part, et les sociétés Parking Place de Cornavin S.A. et Parking Plaine de Plainpalais S.A., d'autre part.

25.1 Transactions avec les parties liées

Les ventes et les achats avec les parties liées sont réalisés aux prix de marché. Les soldes en cours à la fin de l'exercice ne sont pas garantis, ne sont pas porteurs d'intérêts et les règlements se font en trésorerie sur les comptes de ces entités dont la Fondation a un mandat de gestion.

Il n'y a pas eu de garantie fournie ou reçue pour les créances et les dettes avec les parties liées.

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2015, la Fondation n'a constitué aucune provision pour créance douteuse relative aux montants dus par les parties liées. C'était également le cas en 2014. Cette évaluation est effectuée lors de chaque exercice en examinant la situation financière des parties liées ainsi que le marché dans lequel elles opèrent.

25.2 Principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont les membres du Conseil de Fondation et les membres de la Direction. Leur rémunération globale se présente comme suit :

En milliers de CHF	31.12.2015	31.12.2014
Conseil de Fondation		
Nombre de personnes	16	16
Rémunération globale	204	208
Direction		
Nombre de personnes	5	5
Charges de personnel globales	1'260	1'290

26. Cautionnement de l'état

La Fondation bénéficie de la garantie de l'Etat pour certains de ses emprunts bancaires. Cette garantie donne lieu à une rémunération de 1/8^e %, appliquée dès la mise en place des emprunts, soit CHF 11'000'000.– au 1^{er} janvier 2015, respectivement CHF 25'000'000.– au 1^{er} janvier 2014.

27. Valeurs d'assurance incendie

La somme des valeurs d'assurance incendie des bâtiments par événement est de CHF 245'939'097.– en 2016 (CHF 236'037'635.– en 2015).

28. Actifs cédés pour garantir des engagements

Le nominal des cédulas hypothécaires nanties en faveur de la Banque Cantonale de Genève, créancière de la Fondation, est de CHF 30'100'000.–. Par ailleurs, il existe des cédulas hypothécaires libres de CHF 14'750'000.– relatives à divers parkings, déposées dans le coffre de la Fondation.

29. Événements postérieurs à la date de clôture

Aucun événement n'est survenu après la date de clôture, dont l'impact aurait pu modifier les comptes arrêtés au 31 décembre 2015.

30. Gestion des risques financiers

Le Bureau du Conseil de Fondation, désigné par le Conseil, est responsable de la définition des stratégies financières qui sont ensuite appliquées par la Direction.

Dans le cadre de son activité, la Fondation des Parkings est exposée à des risques financiers variés, plus précisément au risque de marché (risque de taux d'intérêt), au risque de crédit (risque de contrepartie) et au risque de liquidité. La gestion de ces risques, centrée sur le caractère imprévisible de l'environnement financier, a pour objet de minimiser les conséquences négatives potentielles sur les performances financières de la Fondation.

La Fondation ne recourt pas aux instruments financiers dérivés pour se couvrir contre ces différents risques.

30.1 Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque qu'une contrepartie ne remplisse pas ses engagements. La Fondation n'est pas exposée à un fort risque de crédit étant donné que :

- ses disponibilités sont mises à disposition de l'Etat dans le cadre de la caisse centralisée ou sont placées auprès d'institutions financières soigneusement sélectionnées ;
- ses créances commerciales sont réparties sur différents clients dont le risque est suivi de manière mensuelle.

30.2 Risque de liquidité

Le risque de liquidité survient lorsqu'une société rencontre des difficultés à remplir ses obligations associées à des instruments financiers. Ce type de risque est géré par le non-recours aux instruments dérivés d'une part,

et par le fait que la Fondation fait coïncider les échéances avec les entrées de trésorerie d'autre part. De par ses fonds propres et sa situation financière, la Fondation n'escompte pas de difficulté de refinancement.

30.3 Risque de taux d'intérêts

Au niveau de ses actifs et passifs financiers, la Fondation n'est exposée que faiblement au risque de taux d'intérêts, étant donné que :

- ses emprunts sont libellés en taux fixes ;
- les dettes du parking du Prieuré ont un taux variable indépendant du marché des taux ;
- ses placements sont également effectués à taux fixes.

30.4 Risque de change

La Fondation n'est pas exposée au risque de change, les transactions effectuées en devises autres que le CHF, étant très limitées.

31. Système de contrôle interne – évaluation des risques

Conformément à la NAS 890, le système de contrôle interne relatif à l'établissement des états financiers est documenté et vérifiable. Il est adapté aux risques financiers et connu des collaborateurs responsables. Ces derniers, sensibilisés au contrôle, appliquent le système de contrôle interne quotidiennement.

Outre les risques relatifs à l'établissement des états financiers, la Fondation s'est dotée d'une politique et d'un système de contrôle interne exprimé dans le document fondateur « Politique du système de contrôle interne SCI » qui couvre l'ensemble de ses risques. Cette politique a pour but de décrire l'organisation et les activités, d'identifier les acteurs et de définir les rôles et les responsabilités au sein de la Fondation pour s'assurer d'une gestion appropriée du contrôle interne.

L'objectif du SCI est, d'une part, de poser les bases d'une culture de gestion des risques en développant une compréhension commune des notions et des terminologies employées, et, d'autre part, d'identifier et contrôler les risques par l'intermédiaire de l'organisation suivante :

- le coordinateur SCI, assisté d'une consultante externe, conduit des groupes de travail avec les propriétaires des risques pour la définition et l'évaluation de l'inventaire des risques ;
- la validation de l'inventaire des risques en séance plénière des propriétaires des risques ;
- le suivi des actions de réduction des risques ;
- la validation des risques par le comité d'audit ;
- la validation des risques par le Conseil de Fondation ;
- la restitution des risques majeurs au service du contrôle interne de l'Etat de Genève.

Rapport de l'organe de Révision

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels consolidés

En notre qualité d'organe de révision nous avons effectué l'audit des comptes annuels consolidés ci-joints de la Fondation des Parkings, comprenant le compte de fonctionnement, le bilan, le tableau des flux de trésorerie, la variation des fonds propres et les notes aux états financiers pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels consolidés, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels consolidés afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application des méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'Organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels consolidés. Nous avons effectué notre audit conformément à la directive transversale du Conseil d'Etat de Genève "Présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et autres entités para-étatiques", à la loi suisse et aux normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en oeuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels consolidés. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels consolidés puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels consolidés pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels consolidés dans leur ensemble.

Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels consolidés pour l'exercice 2015 arrêté au 31 décembre 2015 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les normes IPSAS et sont conformes à la loi suisse et aux statuts, ainsi qu'aux directives transversales du Conseil d'Etat de Genève « Présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et autres entités para-étatiques » et « Directives en matière de subvention non monétaire ».

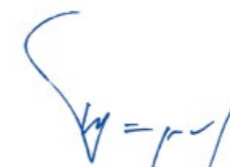
Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la norme d'audit suisse 890 auxquels renvoie la directive transversale du Conseil d'Etat de Genève "Présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et autres entités para-étatiques", nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels consolidés qui vous sont soumis.

BfB Société Fiduciaire
Bourquin frères et Béran SA



André TINGUELY
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Jean-Paul TRIBOULET
Expert-réviseur agréé

Genève, le 7 mars 2016



T: 022 827 44 90
F: 022 827 48 60
admin@fondation-parkings.ch
www.ge.ch/parkings

Carrefour de l'Etoile 1
CP 1775 - 1211 Genève 26